



DECISION DU MAIRE N° 10/2026
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
FIXATION DES TARIFS DES DROITS PREVUS AU PROFIT
DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTERE FISCAL

Le Maire de la Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2020, donnant délégation à Madame le Maire d'Amélie les Bains en vue de fixer notamment les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

CONSIDERANT que l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2026, nécessite de fixer les tarifs applicables à la clientèle,

DECIDE

Article 1 : Tarifs entrée saison 2026

ENTREE PUBLIC	
Entrée adulte	5.00 €
Tarif réduit (enfant, PMR, famille nombreuse, seniors, RSA, demandeur d'emploi)	3.00 €
Groupe à partir de 10 – Tarif/pers	3.00 €
Carte 10 entrées adulte	40 €
Carte 10 entrées enfant / seniors	25 €
Carte saison	90 €
Enfant moins de 3 ans	gratuit
AQUA-GYM / AQUA-FITNESS	
Aqua à la séance	8 €
Aqua Bike	12 €
Carte 10 séances Aqua	70 €
Carte 10 séances Bike	100 €
Carte saison Aqua Fitness + Bike (1fois/semaine)	180 €
Carte 10 séances Aqua + Bike	100 €
Paieement en 2 fois carte saison Aqua Fitness + Bike (1fois/semaine)	90 €
EVENEMENTS	
Aqua Party (jeux gonflables)	8 €
Aqua Night (Aqua Fitness à thème)	8 €
Jardin Aquatique à la séance	10 €
Splatch club	80 €
DIVERS	
Location pour une ligne d'eau à l'heure (club)	30 €
Bonnet	5 €
Maillot de bain homme / femme	7 €
Maillot de bain enfant / ados	7 €
Lunettes	7 €

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 10 février 2026

